

# ASSOCIATION SPORTIVE

**PROJET 2022 – 2025**



**Association Sportive  
Lycée Pierre-Paul Riquet**

# TABLE DES **MATIERES**

## **1 L'A.S PIERRE PAUL RIQUET DEFINIE A PARTIR :**

- 1.1 Des textes officiels relatifs à l'EPS et à l'A.S
- 1.2 Du projet d'établissement
- 1.3 Du projet pédagogique

## **2 STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT :**

- 2.1 Organisation générale
- 2.2 Contraintes et ressources

## **3 L'A.S : UN OUTIL EDUCATIF INTEGRE AU LYCEE :**

- 3.1 Orientations générales
- 3.2 Les objectifs
- 3.3 Organisations des différentes sections

## **4 DES ACTIONS FEDERATRICES**

- 4.1 Les séjours plein air
- 4.2 Génération 2024
- 4.3 Les événements sportifs
- 4.4 Les actions de communication

## **5 OUTILS D'ÉVALUATION DES ACTIONS ENTREPRISES**

- 5.1 Au niveau sportif :
- 5.2 Au niveau associatif:

## **6 ANNEXES**

# 1. L'A.S PIERRE PAUL RIQUET DEFINIE A PARTIR :

## Des programmes EPS (B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019)

« L'association sportive (...) s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire (...) et leur permet de s'engager régulièrement dans une ou plusieurs activités physiques sportives et artistiques, dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ouverte vers l'extérieur, l'association sportive favorise les rencontres avec d'autres établissements scolaires.

« L'association sportive au lycée doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves, aux aspirations et compétences variées. Diverses modalités de pratique doivent être proposées avec des organisations souples afin de donner envie à tous les publics, notamment les jeunes filles, de venir pratiquer au-delà de l'EPS obligatoire. L'association sportive du lycée doit être le début d'un engagement volontaire dans un mode de vie actif et citoyen. L'investissement des élèves et les compétences citoyennes développées au sein de l'association sportive méritent d'être valorisés dans les bulletins scolaires, dans leur projet de formation et d'orientation. »

*Ainsi, les programmes, en continuité avec les précédents, réaffirment le lien indéfectible entre EPS et AS et en fait un outil indispensable qui dépasse l'entraînement sportif pour favoriser l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Cet outil est multifonction et prévoit une grande variété de formes de pratique pour toucher le plus grand nombre et permettre à chacun de trouver son épanouissement personnel que ce soit dans la compétition, le loisir ou le spectacle.*

## Du Plan National de Développement du Sport Scolaire (PNDSS) 2020 – 2024

Le PNDSS réaffirme l'importance du sport scolaire en termes de moyens engagés par l'état, par les collectivités territoriales et le monde associatif, mais aussi en termes de nombre de licenciés (plus d'un million) et de pratiquants. Il fixe et décline les 4 missions du sport scolaire dans le second degré :

- Culturelles : « En tant que prolongement de l'EPS, le sport scolaire constitue un moyen d'apprentissage, de préparation et de perfectionnement sportif et artistique pour tous les élèves engagés afin que chacun(e) puisse s'exprimer au mieux de ses potentialités. Il favorise le passage de la pratique sportive et artistique de l'école vers l'extérieur. Il permet d'appréhender le spectacle sportif et des arts corporels. Il contribue à l'acquisition du socle commun de connaissance de compétence et de culture »
- Educatives : « Au sein du système éducatif, le sport scolaire contribue à une formation équilibrée et ambitieuse pour tous les jeunes ayant adhéré à l'AS de l'établissement ainsi qu'à l'intégration et à la réussite scolaire ».
- De santé : « Participant à l'action publique sur les questions de santé, le sport scolaire contribue à promouvoir une qualité de vie dès le plus jeune âge intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques. »
- Sociétales : « le sport scolaire représente un instrument privilégié pour lutter contre toutes les

*formes de discriminations. Il favorise ainsi le vivre et le réussir ensemble autour des valeurs de l'école de la République »*

L'UNSS est donc une étape essentielle pour assurer la continuité du parcours sportif et artistique des jeunes de l'USEP (1<sup>er</sup> degré) à la FFSU (l'université) et dans leur vie d'adulte.

*Nous verrons par la suite que ces axes sont représentés dans les objectifs que nous nous sommes fixés et seront déclinés en fonction des particularités des élèves du LPPR.*

## **Du projet d'établissement**

Projet d'établissement en cours de conception.

*Constats par rapport aux objectifs du précédent projet d'établissement : Les efforts de communication (clip vidéo de présentation), le challenge au profit de la recherche médicale, les projets plein air et l'ouverture des activités aux personnels ont fortement contribué, ces dernières années, à faire connaître l'AS à l'ensemble de la communauté éducative. Sa place au sein du lycée en a été confortée.*

Notre projet pour l'association sportive prolonge la mission éducative du lycée, il amplifie les objectifs de l'EPS obligatoire et s'inscrit dans le cadre des missions fixées par le PNDSS. De par son originalité et son fonctionnement l'AS engage les élèves adhérents dans un apprentissage en acte de la vie associative et la prise de responsabilités en particulier à travers les tâches de jeune officiel, leur rôle dans l'animation de l'association et l'organisation des rencontres. Elle permet l'éducation à la santé et l'acquisition de valeurs concourant à la formation du citoyen sportif.

## **2. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT**

### **Organisation**

L'Association Sportive du lycée a été créée en octobre 2001. C'est une association de droit commun à but non lucratif (type loi du 1er juillet 1901) et qui est obligatoire dans les établissements scolaires du second degré (code de l'éducation, article L552-2). Elle est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire et chaque membre de l'association y adhère. Le Proviseur du lycée est président de droit de l'A.S.

L'association sportive est organisée comme une structure d'accueil qui propose à ses adhérents la pratique de plusieurs APSA. L'inscription est ouverte à tous les élèves du lycée sur la base d'un engagement volontaire (formulaire d'inscription présenté en annexe 1). La licence UNSS est omnisport : un élève licencié peut, en fonction de son projet personnel, adhérer à plusieurs sections et pratiquer différentes activités. Le temps de pratique est prévu en dehors du temps scolaire (le mercredi après-midi et le soir de 17h à 18h).

Le mercredi après-midi l'AS fonctionne comme un club sportif en proposant des entraînements et des compétitions. Le soir, les créneaux de 17h à 18h sont consacrés à une pratique de loisir permettant aux élèves de se détendre avant de reprendre le bus.

L'A.S comprend une **dimension administrative...**

Gestion des licences du matériel, des transports, demande de subvention, etc

Les tâches administratives sont assurées par une secrétaire et une trésorière en collaboration avec l'ensemble de l'équipe. Sur le principe du volontariat, des élèves adjoints de ces différentes fonctions sont élus chaque année lors de l'assemblée générale annuelle de l'association et peuvent participer à ces tâches.

**et une dimension éducative**

animation des sections sportives, organisation des compétitions, formation de jeunes officiels...

Chaque enseignant organise et anime la section dont il a la responsabilité et participe aux actions communes.

On constate que l'organisation d'événements ponctuels destinés à l'ensemble des élèves adhérents et les séjours APPN décloisonnent les sections, offrent aux élèves la possibilité de s'investir dans la vie associative et fait de l'A.S. une structure différente et complémentaire des clubs sportifs.

## Etat des lieux

- Evolution du nombre de licenciés :

AS 25434		Année scolaire en cours	2022 / 2023	2021 / 2022	2020 / 2021	2019 / 2020	
Licences	Total	Nombre de licences total	364	638	486	365	377
	Élèves	Nombre de licences élèves	364	635	477	363	377
		Nombre de licenciés élèves filles	162	306	217	170	192
		Nombre de licenciés élèves garçons	202	329	260	193	185
		Nombre d'élèves en situation de handicap	0	0	0	0	0
		Nombre total licenciés Lycées	364	635	477	363	377
		Nombre de licenciés adultes	0	3	9	2	0
		% Nombre de licences élèves / Nombre d'élèves scolarisés	22.65%	43.46%	32.65%	23.22%	24.37%
		% Nombre de licenciés garçons / Nombre d'élèves garçons scolarisés	22.35%	41.28%	32.62%	22.39%	21.69%
		% Nombre de licenciés filles / Nombre d'élèves filles scolarisés	23.04%	46.08%	32.68%	24.25%	27.67%
		% Nombre de licences élèves garçons / Nombre de licences élèves	55.49%	51.81%	54.51%	53.17%	49.07%
		% Nombre de licences élèves filles / Nombre de licences élèves	44.51%	48.19%	45.49%	46.83%	50.93%

- **Evolution des activités proposées aux élèves :**

ANNEES	ACTIVITES ENCADREES EN COURS D'ANNEE
2018 – 2019	handball, badminton, natation, rugby, appn
2019 - 2020	handball, badminton, natation, crossfit, appn, gymnastique acro
2020 - 2021	handball, badminton, natation, cross-training, appn, gymnastique acro, cheerdance
2021 - 2022	handball, badminton, natation, cross-training, appn, gymnastique acro, cheerdance

*On note une stabilité des APSA proposées. L'ouverture du cross-training consécutive à la création de la salle de musculation a rencontré une forte adhésion des élèves, sans pour autant fragiliser les autres APSA.*

- **Les horaires**

L'A.S fonctionne le mercredi après-midi (entraînement et compétition) de 13h à 16h30. Des créneaux sont également ouverts le soir de 17h à 18h et offrent aux élèves une possibilité supplémentaire de pratique libre. Toutefois il est à noter que la carte scolaire du lycée est très étendue, de nombreux élèves prennent les bus de ramassage scolaire, ce qui rend difficile la participation des élèves le mercredi après-midi.

- **Les installations**

Le gymnase est utilisé pour le handball et le badminton.

La salle de musculation et la piste d'athlétisme pour le cross-training.

La natation se fait à la piscine à côté du collège Prévert, la gym acrobatique et le cheerdance se font au collège Prévert.

Les activités du soir se font essentiellement sur le plateau sportif, le gymnase, et la salle de musculation.

- **Le financement**

L'essentiel du financement est assuré par la cotisation facultative que versent les parents en début d'année, une subvention de la mairie de Saint Orens de 300€ et des aides ponctuelles de la FCPE et du FSE pour l'organisation des sorties et séjours plein air.

La région apporte une aide importante en créditant la carte jeune des lycéens de 15€ exclusivement dédié au sport scolaire. Pour accompagner l'effort de la région et amener le plus de jeunes possibles vers la pratique sportive, nous avons décidé de fixer le prix de la licence à 15€.

Par ailleurs, pour faire face à l'explosion des tarifs des transports pour se rendre sur les lieux des compétitions l'AS participe à la mutualisation proposée par le service départemental. Le principe est le suivant : chaque établissement verse au bureau départemental 1€/élève inscrit au

lycée et lors des rencontres sportives les établissements se regroupent (2 ou 3 au maximum) pour prendre le même car. La facture est ensuite envoyée au bureau départemental de l'UNSS.

Années	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Participation facultative	3363 €	3222 €	3551 €	3001 €		
Nombre de famille	558	537	592	498		
Prix cotisation	6€	6€	6€	6€		
Elèves licenciés	548	377	363	453		

- **L'encadrement**

Il est assuré principalement par les professeurs d'EPS du lycée et des intervenants extérieurs sous convention.

- **Planning des activités du mercredi pour l'année scolaire 2022 –2023**

PROFESSEUR	ACTIVITES	HORAIRES
Mme Ledeun	Handball	<b>13h / 14h30</b>
Mme Ricart	Natation	<b>13h20/14h30</b>
M.Cazes	Cross-training : personnels Cross-training : élèves	<b>12h – 13h30</b> <b>13h30/15h30</b>
Mme Geraud	Badminton	<b>14h30/16h</b>
Mme Aranda	Gymnastique acrobatique	<b>13h30 / 15h30</b>
Intervenante	Cheerdance	<b>13h30 / 15h</b>

- **Planning des activités du soir 17h- 18h**

Un planning est mis en ligne sur le site de l'ENT rubrique AS à chaque période. Pour exemple le planning de septembre – octobre.



## PLANNING AS LOISIR de 17h à 18h Septembre – Octobre 2022



LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
19 septembre <b>GYMNASE</b>	20 septembre <b>MUSCU</b>	22 septembre <b>GYMNASE</b>	23 septembre <b>PAS D'AS</b>
26 septembre <b>GYMNASE</b>	27 septembre <b>GYMNASE</b>	29 septembre <b>MUSCU</b>	30 septembre <b>GYMNASE</b>
03 octobre <b>GYMNASE</b>	04 octobre <b>MUSCU</b>	06 octobre <b>GYMNASE</b>	07 octobre <b>MUSCU</b>
10 octobre <b>GYMNASE</b>	11 octobre <b>GYMNASE</b>	13 octobre <b>MUSCU</b>	14 octobre <b>GYMNASE</b>
17 octobre <b>GYMNASE</b>	18 octobre <b>MUSCU</b>	20 octobre <b>GYMNASE</b>	21 octobre <b>MUSCU</b>

### 3. L'A.S, UN OUTIL EDUCATIF INTEGRE AU LYCEE

#### Les orientations générales

Elles s'articulent autour de 5 actions essentielles :

- **Donner le goût** de la pratique physique dans le but d'améliorer la santé de toutes et de tous, de lutter contre certaines maladies et d'offrir à toute la jeunesse un épanouissement physique et mental équilibré. Fonction de santé publique du sport scolaire.
- **Impliquer** les élèves dans la vie de l'association et dans les actions qui sont menées (tournois sportifs au bénéfice d'association caritatives). L'organisation de ces tournois peut être envisagée en collaboration avec le comité de vie lycéenne. Cet axe renvoie à la fonction sociale du sport scolaire.
- **Fidéliser** les élèves, c'est-à-dire, réduire au maximum le nombre d'abandons en cours d'année en mettant en place des conditions favorisant la régularité des présences.
- **Diversifier** les formes de pratiques proposées aux élèves. Tous les pratiquants ne sont pas des compétiteurs. Certains s'inscrivent pour progresser dans une activité qui leur plait ou passer du temps avec leurs amis. Ils répondent à une motivation d'accomplissement et ne recherchent pas les situations de compétition. D'autres, en revanche, répondent à une motivation de

performance ou de comparaison sociale, ils s'inscrivent pour les compétitions et leur participation décline lorsque celles-ci s'arrêtent. D'autres encore recherchent un approfondissement de leur niveau de pratique en vue des épreuves du baccalauréat ou de leurs études supérieures (UFRSPAPS, concours divers comprenant une épreuve physique)

➤ **Communiquer** à l'ensemble de la communauté éducative les actions réalisées et les résultats obtenus afin de :

- Valoriser les élèves en rendant compte de leurs performances et de leurs résultats.
- Donner à l'A.S la place qui doit être la sienne au sein du lycée c'est-à-dire un outil éducatif complémentaire de la scolarité classique qui permet aux élèves d'être acteur et de vivre une expérience associative solidaire et enrichissante.

## Les objectifs

Ils sont de nature sportive et éducative et s'articulent autour des 3 pôles définis par l'UNSS : compétition, animation, formation, l'aventure solidaire.

### ➤ Le pôle compétition :

- Développer des capacités variées (motrices, perceptives, décisionnelles, émotionnelles) dans le but d'améliorer le niveau de pratique, permettre à chacun de s'exprimer au mieux en fonction de ses potentialités.
- Acquérir des principes techniques et tactiques justes permettant de progresser de façon autonome dans l'activité au-delà de la pratique scolaire.
- Gérer ses émotions et se maîtriser dans l'action. Faire preuve de fair-play.

La poursuite de ces objectifs se conçoit en continuité des activités menées pendant l'horaire obligatoire d'éducation physique.

### ➤ Le pôle animation :

- Responsabiliser les élèves en leur donnant la possibilité de prendre des initiatives et d'assurer au sein de la vie associative différentes fonctions :
  - administratives
  - sportives (atelier d'entraînement encadré par les plus expérimentés, coaching pendant les matchs, organisation d'événements sportifs tels que des tournois)
  - de communication (organisation d'expositions, compte rendu de compétitions)
  - Créer une ouverture et un lien vers les autres établissements scolaires lors notamment des rencontres inter établissements.

### ➤ Le pôle formation :

- La formation à l'arbitrage et au jugement
- Connaître les règles constitutives de l'activité, leur nécessité et construire la compétence à les faire appliquer en tant que juge, qu'arbitre ou en auto - arbitrage.
- Préparer les élèves –adhérents volontaires à l'examen de jeune officiel.
- La formation de spectateurs avertis et de sportifs citoyens.

Accepter la décision d'un arbitre, savoir perdre et gagner loyalement, développer une attitude active et critique vis-à-vis des spectacles sportifs, connaître les enjeux (médias, économiques ..) liés aux sports dans la société. Tout ceci participe de l'éducation du futur citoyen spectateur et acteur du monde sportif.

### ➤ **Le pôle aventure, solidarités et vie associative**

*Rassemblant des jeunes de milieux sociaux et d'origines différents, l'AS est un lieu privilégié pour lutter contre l'intolérance, le racisme, le sexisme et la violence sous toutes ses formes. Il favorise ainsi l'accès aux valeurs de l'école de la République. Il permet à Tous d'accéder à des APSA souvent réservées aux plus favorisés (projet ski, projet VTT) (fonction sociale du sport scolaire).*

*Le LPPR a très peu d'installations sportives à disposition au regard du nombre d'élèves. Il n'a pas d'enseignement de détermination ni de sections sportives. La compétition ne peut donc être la finalité privilégiée même si, à chaque fois que les élèves en ont le souhait nous les engageons et les préparons aux différentes épreuves jusqu'au plus haut niveau (participation régulière aux championnats de France). Nous avons fait le choix de construire l'identité de notre association autour des notions d'aventure collective, de découverte et de partage, d'initiatives solidaires et de défis personnel. Cela s'observe en particulier dans les séjours APPN qui sont plébiscités par les élèves, nous confortant ainsi dans les objectifs poursuivis.*

## **4. LES PROJETS COMMUNS ET FEDERATEURS**

### **Les séjours « Aventure Plein air »**

- **La journée d'intégration sport nautique (canoë kayak, aviron...)**

Un mercredi après-midi, en général début octobre, est consacré à une activité nautique pour permettre aux élèves nouveaux adhérents de se rencontrer en partageant une activité conviviale.

- **Les randonnées itinérantes en VTT**

Existent dans l'établissement depuis 17 ans. Elles ont pour objectifs de confronter les élèves à un défi personnel et à la notion d'effort, de vivre une aventure collective, de les rendre plus autonomes, de découvrir l'histoire de la région autour de Pierre Paul Riquet ou des Cathares,

Les élèves et le staff (9 enseignants du lycée) partent du lycée en vélo, un camion logistique transporte les sacs, matériel de camping et tracte la remorque « popote ». A la fin de chaque étape, les élèves montent leur tente, font les repas, la vaisselle, et le groupe repart pour une autre étape le lendemain. Chaque randonnée s'arrête une après-midi près d'un lac pour organiser des épreuves conviviales (course d'orientation, Kayak, sarbacane).

Quatre randonnées différentes sont proposées aux élèves :

- Sur les traces de Riquet : Marseillan - Saint Orens (arrêt au lac de la Ganguise)
- Sur les traces de Riquet 2 : La montagne noire (arrêt au lac de Saint Ferréol)
- Sur la trace des derniers Cathares : LPPR – Montségur (arrêt au lac de Montbel)
- Le Lauragais Boucle du LPPR au LPPR : arrêt au lac de la Ganguise)

Une participation financière de 55€ est demandée aux familles.

→ Cette randonnée et le succès qu'elle a remporté auprès des élèves des familles et des enseignants du lycée a permis de mieux faire connaître l'AS. Aujourd'hui nous rencontrons une forte demande que nous ne pouvons pas toujours satisfaire.

- **Le séjour initiation ski**

Existe dans l'établissement depuis deux ans. Il est lié à l'organisation par la ville du salon du livre de jeunesse qui occupe le gymnase pendant 5 jours. Il a pour objectif de permettre aux élèves débutants d'apprendre à skier, c'est à dire d'être autonomes et de descendre en sécurité des pistes vertes et bleues. Il se déroule dans la station du Mourtis du mercredi au vendredi lors du salon du livre, en général la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier. L'encadrement est assuré par les enseignants d'EPS du LPPR. L'AS s'engage financièrement sur ce projet en réinvestissant une grande partie de la participation volontaire des familles car le ski reste une activité onéreuse et toutes les familles n'ont pas les moyens financiers d'amener les enfants aux sports d'hiver.

*Ce séjour a remporté un vif succès, dès sa première édition. Par les valeurs qu'il véhicule il a convaincu les membres de la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves...) de son utilité. Il participe à la démocratisation des activités physiques, permet aux élèves de mieux s'intégrer dans l'établissement et assure un certain rayonnement de l'AS.*

## **Génération 2024**

Le lycée a été labellisé Génération 2024 en juin 2021.

Le label comprend 4 objectifs :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire : Une convention a été signée entre l'Association sportive et l'association Défidanse d'Escalquens afin de permettre une pratique plus importante des élèves en Cheerdance (mutualisation des intervenants et des lieux de pratique)

Ce projet permet à l'Association Sportive du lycée Riquet d'animer des compétitions scolaires UNSS et des compétitions fédérales : Stade Toulousain Handisport, TFH...et d'animer les temps forts de l'établissement (journées Portes Ouvertes)

- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques : le groupe d'élèves Génération 2024 propose , avec l'aide des professeurs d'EPS et de l'Association Sportive, une semaine d'activités aux élèves de secondes autour de pratiques sportives olympiques et paralympiques.
- Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements

## **Les événements sportifs**

- *Les tournois interclasses et manifestations solidaires*

L'association sportive propose d'organiser dans la continuité du projet d'établissement des tournois de football, de basket et/ou de volley, au bénéfice d'associations caritatives. La participation financière des élèves à ces tournois est reversée à une association caritative (Educateur sans frontière, fondation pour la recherche médicale). Ces tournois sont gérés par les élèves de l'AS et du CVL.

En 2020 lors du confinement, l'AS a organisé un challenge sportif pour la recherche médicale. Les professeurs ont créé et diffusé un clip pour motiver les élèves à s'engager dans des séances de fitness. A chaque séance, un euro était reversé à la fondation pour la recherche médicale. Ainsi 800 € ont été versés.

- *Nos élèves ont du talent*

Manifestation que nous envisageons d'organiser en partenariat AS/CVL visant à donner un espace d'expression aux élèves ayant développé des compétences sportives.

## **Les actions de présentation et de diffusion**

Nous faisons le constat qu'il y a au lycée peu de visibilité des actions menées à l'association sportive. Les élèves et les adultes ne sont pas informés des résultats obtenus par les différentes équipes du lycée engagées dans les compétitions.

Nous avons une rubrique association sportive sur l'ENT du lycée, avec un accès direct depuis la page d'accueil. Chaque section y met ses informations. Lors des séjours plein air, des films ou diaporama photos sont réalisés par les enseignants, ils sont ensuite mis à disposition des élèves et utilisés pour la promotion de l'AS.

En 2021, nous avons fait un film promotionnel qui présente l'AS, son fonctionnement et ses objectifs. Ce format court nous permet de le diffuser à différentes occasions (*rencontres de parents en seconde, journées portes ouvertes, forum des associations*). Il est accessible sur l'ENT. En 2022, nous avons proposés aux élèves et adultes de l'établissement des teeshirts au logo de l'AS (en vente 10€).

Par ailleurs, l'AS accueille les personnels du lycée qui souhaitent avoir une pratique sportive : le mardi soir de 17h à 18h pour une pratique libre et un entraînement de cross training proposé et encadré par M. Cazes le mercredi de 12h à 13h30.

## **5. PROPOSITIONS D'ÉVALUATION DES ACTIONS SPORTIVES ET ASSOCIATIVES ENTREPRISES**

### **Analyse quantitative**

Elle porte essentiellement sur :

- Le nombre de licenciés/année
- La fréquentation par section
- La participation aux différentes actions proposées
- L'engagement dans les compétitions
- Les résultats sportifs
- Le niveau de réalisation des actions entreprises

### **Analyse qualitative**

Une enquête auprès des élèves adhérents de chaque section pourrait faire émerger :

- Le degré de satisfaction lors de leur participation aux différentes actions proposées
- Leurs souhaits pour l'avenir

## **6. ANNEXES**

### **Contrôle des absences des élèves – adhérents à l'a.s**

1. Le professeur responsable de la section fait l'appel lors des entraînements dans les créneaux horaires déterminés en début d'année (mercredi après-midi et une fois par semaine le soir de 17h à 18h) afin de contrôler l'absence des élèves inscrits dans sa section.

Le relevé des absences n'est pas transmis systématiquement à la vie scolaire, mais peut faire l'objet d'une consultation par la vie scolaire et les familles.

2. En contexte sanitaire normal, Lorsque les élèves viennent sur les créneaux de « pratique libre » de 17h à 18h, le professeur présent n'est pas tenu de faire l'appel des élèves présents et n'appartenant pas à la section dont il est responsable.

### **Fiche d'inscription à l'AS**



Association Sportive  
Lycée PP Riquet

## Association sportive Lycée Pierre Paul Riquet Saint Orens de Gameville

Cadre réservé au secrétariat

Licence N° 25434.....

Carte jeune : OUI / NON

**Remettre ce document  
rempli et signé aux  
professeurs d'EPS**

**Nom du professeur d'EPS**

-----

**Numéro de carte jeune :**

03- -----

Le solde du porte-monnaie sport de la région Occitanie est de 15€ pour tous les élèves utilisable uniquement par l' AS du lycée.

**La licence UNSS**, au prix de 15€, est donc **gratuite** pour toutes les familles.

**Une carte vous sera remise pour accéder aux créneaux d'As le mercredi et les soirs de 17h à 18h .**

### INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE

Je, soussigné(e).....autorise

mon fils  
ma fille

Nom  
Prénom

né(e) le : / /

Classe : .....

a participer aux activités de l'association sportive.

Adresse : .....

Téléphone parents : domicile .....  
portable .....

Téléphone portable de l'élève : .....

**En outre, j'autorise, en mon nom, les responsables de l'association à faire pratiquer les soins médicaux ou chirurgicaux qui s'avèreraient nécessaires en cas d'urgence ainsi qu'à organiser, dans l'exercice de leurs compétences, tout ce qui a trait aux activités de l'AS, incluant les horaires et les transports (publics ou privés\*).**

Date :.....20.... Signature

\* Nous entendons par transports privés, ceux qui sont réalisés par un professeur responsable de l'AS ou par les parents d'un élève du lycée, ou par un élève majeur.

**Droit à l'image :** J'autorise l'utilisation de documents audiovisuels, pris pendant les activités de l'association sportive, dans le cadre exclusif d'action de promotion : journal de l'AS, site Internet du Lycée, exposition...

**OUI**

**NON**

(rayer la mention inutile)

Date :.....20....

Signature :



#### NOUVEAU ! T-Shirt de l'AS

10 euros par chèque à l'ordre de « AS lycée PP Riquet »  
à ramener uniquement lors des créneaux d'AS  
Modèles homme (S, M, L et XL) et femme (XS, S, M et L)

